

N° 15/26 - : INDEMNITE DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur MICHEL MARPAULT, Maire*.

Nombre de Conseillers municipaux : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Mesdames BRINET Rosita, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, HELTZLE Jérôme, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, ODONNAT Cédric, OLIVIER Jean-Christophe.

**Absent excusé avec pouvoir** : Madame DELAGNEAU Chloé qui donne pouvoir à Madame MALGOGNE Jennifer.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné **secrétaire de séance**.

*Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui a revalorisé le montant maximal que le maire et les adjoints au maire sont susceptibles de percevoir dans les communes de moins de 3500 habitants ;*  
*Vu la tranche de population 500 à 999 habitants à laquelle appartient la Commune de Mesland,*  
*Vu les fonctions déléguées aux adjoints par arrêté du maire,*  
*Vu les nouveaux barèmes fixés aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui portent respectivement pour cette tranche de population :*  
- **l'indemnité du maire par défaut au taux maximal de 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT : Indice brut terminal),**  
- **le plafond indemnitaire des adjoints au taux de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT : IBT : Indice brut terminal).**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ( 15 voix POUR) de fixer la rémunération des adjoints au taux maximal de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) et l'indemnité du maire par défaut au taux maximal de 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT).

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Michel MARPAULT



Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOYER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la sa publication le  
et de sa transmission en Préfecture le

Le Maire  
Michel MARPAULT



## COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***N° 16/26 - : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur MICHEL MARPAULT, Maire.*

Nombre de Conseillers municipaux : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Mesdames BRINET Rosita, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, HELTZLE Jérôme, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, ODONNAT Cédric, OLIVIER Jean-Christophe.

**Absent excusé avec pouvoir** : Madame DELAGNEAU Chloé qui donne pouvoir à Madame MALGOGNE Jennifer.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné **secrétaire de séance.**

Considérant que l'article L2122-22 du CGCT donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat tout ou partie de ses attributions en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la commune,

Après examen des attributions du Conseil municipal que ce dernier peut déléguer au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (15 voix POUR) de charger par délégation et pour la durée du mandat Monsieur le Maire :

- 1° De procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que la passation et l'exécution pour les marchés d'un montant maximum de 20 000 € HT ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 11° De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal de 20 000 € ;
- 12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 13° D'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
Reçu en préfecture le 31/03/2026  
Publié le 31/03/2026  
ID : 041-214101370-20260331-DELIB\_16\_2026-DE

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Michel MARPAULT



Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOYER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la sa publication le 31 MARS 2026  
et de sa transmission en Préfecture le

Le Maire  
Michel MARPAULT

31 MARS 2026



## COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*N° 17/26 - : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur MICHEL MARPAULT, Maire*.

Nombre de Conseillers municipaux : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Mesdames BRINET Rosita, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, HELTZLE Jérôme, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, ODONNAT Cédric, OLIVIER Jean-Christophe.

**Absent excusé avec pouvoir** : Madame DELAGNEAU Chloé qui donne pouvoir à Madame MALGOGNE Jennifer.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement de conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal. Le maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix POUR) :

- décide la création des commissions municipales visées ci-dessous ;
- fixe le nombre de membres dans chaque commission.

Sont ainsi constituées les commissions suivantes

**Commission des finances :**

Christophe BOYER, Sarah GUESDON, Denis LEMEASLE, Jean-Christophe OLIVIER, Isabelle GIRAUD.

**Commission des marchés publics (analyse des offres, suivi des travaux...) :**

Sarah GUESDON, Denis LEMEASLE, Mathieu CHAUVIN, Jean-Christophe OLIVIER.

**Commission aménagement du territoire (urbanisme, travaux, aménagement des espaces, projets de la commune) :**

Denis LEMEASLE, Mathieu CHAUVIN, Jean-Christophe OLIVIER, Cédric ODONNAT.

**Commission environnement et cadre de vie (environnement, gestion des déchets, biodiversité, propreté, cimetière, stade) :**

Christophe BOYER, Nicolas LEROUX, Jennifer MALGOGNE, Jérôme HELTZLE, Mathieu CHAUVIN, Isabelle GIRAUD, Chloé DELAGNEAU, Cédric ODONNAT.

**Commission événementiel (fêtes communales, cérémonies, marché**


Christophe BOYER, DELAGNEAU Chloé, LAURIER Agathe, CHAUVIN Marnieu, HERION Geneviève, BRINET Rosita.

**Commission communication :**

Christophe BOYER, Agathe LAURIER, Geneviève HERION, Jennifer MALGOGNE, BRINET Rosita.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Michel MARPAULT



Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOYER



Acte rendu exécutoire compte tenu de la sa publication le  
et de sa transmission en Préfecture le

31 MARS 2026

Le Maire  
Michel MARPAULT

31 MARS 2026

